

## Le HCR annonce le rapatriement de 66.000 réfugiés burundais en 2009

PANA, 02/04/2009 Bujumbura, Burundi - Le bureau du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à Bujumbura a annoncé, jeudi, qu'il compte rapatrier, par vagues successives et à leur demande, un total de 66.000 Burundais réfugiés en Tanzanie, à partir de la seconde moitié d'avril 2009. Cette liste s'ajoute à celle d'environ 400.000 Burundais que le HCR a déjà rapatriés, principalement de la Tanzanie, de 2002 à ce jour.

Toutes ces personnes avaient fui par vagues successives les guerres civiles cycliques que le Burundi a connues depuis les années 1970. Entre la mi-avril et octobre 2009, au moins 25.000 réfugiés burundais de 1972 seront rentrés au bercail, précise un communiqué du HCR parvenu à la PANA à Bujumbura. La Tanzanie avait annoncé dernièrement la naturalisation définitive de plus de 172.000 des 200.000 réfugiés burundais de 1972, sur leur demande. Un demi-millier de ces réfugiés de longue date a pu émigrer aux Etats-Unis l'année dernière, indique encore le HCR, qui fait état d'une autre vague de rapatriement portant, cette fois, sur 41.000 réfugiés de la seconde grande guerre civile des années 1990 au Burundi où la paix et la sécurité reviennent progressivement. En vue de relever les grands défis de la réinsertion des réfugiés de longue date dans la société burundaise, le HCR encourage la population et les autorités locales à soutenir le retour des anciens réfugiés, relevant à ce propos l'importance des solutions aux problèmes fonciers, étant donné qu'un grand nombre de rapatriés n'aura pas un accès immédiat à la terre. Les conflits fonciers occupaient déjà plus de 80% des litiges pendants devant les cours et tribunaux dans un pays de moins de 29.000 km<sup>2</sup> où s'agglutinent plus de 8,1 millions de citoyens dont la principale activité reste l'agriculture de survie. Le rapatriement intensif des réfugiés a, d'ailleurs, exacerbé ces derniers temps les conflits fonciers, faisant peser une sérieuse menace sur la paix sociale par des règlements de comptes parfois meurtriers, rapportent également les médias locaux et les défenseurs des droits de l'Homme. Pour le HCR, la solution aux problèmes fonciers dépend avant tout de l'engagement de la Société civile, des autorités locales et de la commission nationale des terres et autres biens. Des centres d'hébergement temporaire ont été construits par le HCR dans les provinces du sud du Burundi qui accueillent le plus de rapatriés de longue date, indique encore le communiqué de presse. Ces centres abriteront, pour un temps limité, les rapatriés qui trouvent leurs terres déjà occupées, précise le HCR. Par ailleurs, le HCR va contribuer, en étroite collaboration avec le gouvernement burundais et les agences des Nations unies, à la mise en place de "villages" entiers pour ceux des rapatriés de longue date qui ne trouveront pas leurs terres, conclut le communiqué.